



Garde d'enfant - notion d'intérêt de l'enfant

Par **lapetitefadette**, le **19/03/2012 à 12:07**

Bonjour,

pouvez-vous me dire quels critères le JAF prend en compte concrètement pour déterminer où est l'intérêt de l'enfant dans la détermination du mode de garde suite à la séparation des parents ? pouvez-vous également me dire quels types de preuves doivent être apportées au juge ? pouvez-vous me dire enfin parmi les critères déterminant l'intérêt de l'enfant lequel ou lesquels seront éventuellement déterminants ?

Merci d'avance!

Par **cocotte1003**, le **19/03/2012 à 20:02**

Bonjour, chaque juge a plus ou moins ses priorités mais la stabilité de l'enfant (école, amis, activités extra-scolaires...), la disponibilité pour l'aider à faire ses devoirs, pour vous en occuper en dehors de l'école (étant entendu que vous pouvez-vous faire aider, la possibilité pour l'enfant d'avoir une chambre et bien-sûr l'avis de l'enfant s'il est en âge. Vous pouvez apporter toutes les attestations amis, voisins, parents, médecinsSurtout ne critique pas l'autre parent et montrez votre bonne volonté à préserver les relations avec l'autre parents autant pour les visites que pour les décisions importantes de la vie de l'enfant, cordialement

Par **lapetitefadette**, le **20/03/2012 à 12:29**

Merci pour votre réponse rapide et vos précieux conseils !